

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019  
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,*

Date de la convocation : 27/09/2019

Date d'affichage : .....

Date de la publication sur le site internet [www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr) :

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois d'octobre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

**ETAIENT PRESENTS :** Jérôme VIAUD, Nora ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, , Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET.

**SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE :** Nora ADDAD avant la délibération n°133, Franck BARBEY avant la délibération n°159, Pierre BORNET avant la délibération n°146, Michèle OLIVIER avant la délibération n° 131,

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Valérie COPIN après la délibération n° 145.

**ONT DONNE POUVOIR :** Nora ADDAD à Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL jusqu'à la délibération n°132, Christophe CHALIER à Florence SIMON, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Gilles RONDONI à partir de la délibération n°146, Marie-Louise GOURDON à Pierre ASCHIERI, Robert MARCHIVE à Marc COMBE, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Pascal PELLEGRINO à Jérôme VIAUD, Gilles PEROLE à Christiane REQUISTON, Marie-Claude RENARD à Andrée-Claire LIEGE, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Jacques VARRONE à Jean-Marc DELIA, Philippe WESTRELIN à Dominique BOURRET, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT.

**ETAIENT ABSENTS :** Mireille BANCEL, Jean-Marie BELVEDERE, Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Patricia ROBIN.

**A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BONELLI.

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 28 juin 2019 n'a pas été approuvé, suite à une demande de complément de Paul Euzière. Il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

### **1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales**

DP2019_051	Modification de la Régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement au Pôle Intermodal de Grasse
DP2019_052	Signature d'une convention de cession de droits d'exploitation entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et les artistes Monsieur Thomas Sapp et Madame Katy Canis
DP2019_053	Signature d'une convention de partenariat ECODEFIS des commerçants et des artisans entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence Alpes Côte d'Azur, délégation des Alpes Maritimes (CMAR PACA DT06).
DP2019_054	Ouverture et gratuité des équipements nautiques les 29 et 30 juin 2019 en raison de la canicule
DP2019_055	Signature d'une convention de partenariat d'accompagnement des territoires pour une meilleure prévention et gestion des déchets verts avec l'association GESPER et l'association France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.
DP2019_056	Signature d'une convention d'assistance entre la Commune de Valderoure et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel.
DP2019_057	Signature d'une convention de remboursement entre le SIIVU de Haute Siagne et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la réalisation d'une mission d'assistance en matière de gestion budgétaire et comptable.
DP2019_058	Convention de partenariat pour l'exposition Lille Métropole du Design « Parfum - Design des flacons » avec la Ville de Lambersart.
DP2019_059	Mise en place d'un prêt à « taux fixe de marché » de 3 000 000 € auprès de la Société Générale au titre des investissements 2019.
DP2019_060	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2019_061	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2019_062	Solde des produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie du 7 juillet 2019 au 13 août 2019.
DP2019_063	Prise en charge des frais d'hébergement, de repas et de trajet de l'artiste Aude LEONARD.

DP2019_064	Convention entre le SICTIAM et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le déploiement du réseau départemental d'initiative publique en fibre optique.
DP2019_065	Convention de partenariat entre la société Easy Global Market, la Scic TETRIS et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'identification, le déploiement et la validation de cas d'usages d'objets connectés.
DP2019_066	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association « THE 99 PROJECT ».
DP2019_067	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association « Ad Vitâme » pour l'instauration au Musée International de la Parfumerie de l'atelier l'atelier « Ecritures d'odeur » animé par Madame Diane SAURAT.
DP2019_068	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Madame Juliette DELORY pour l'instauration au Musée International de la Parfumerie de l'atelier « Yoga odeurs ».
DP2019_069	Convention de mise à disposition d'un autoclave à l'association « Domus Médica » de la Maison de santé de Valderoure.

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## 2- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/08	Marché réservé à une entreprise adaptée ayant comme support des prestations d'entretien des espaces verts des sites de la communauté d'agglomération du pays de Grasse	ESAT LA BASTIDE 591 Chemin de Camp de Tende 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE	24/05/2019	7 288,62
	Mise à disposition d'un logiciel de gestion de l'activité du plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Grasse	CITYZEN S.A.S. Etablissement secondaire 1140 Rue André Ampère, Actimart U1B 13290 AIX-EN-PROVENCE	17/05/2019	28 000
2019/09	Fourniture et pose des armoires gradateurs, éclairage scénique	SARL SCENIC FRANCE 10 Avenue de l'étang 84 000 AVIGNON	26/06/2019	38 780
2019/10	Construction d'arrêts de bus et petits travaux de VRD	Groupement solidaire SOCIETE NOUVELLE POLITI (mandataire) / SAS LA NOUVELLE SIROLAISE DE	26/06/2019	124 333,30

		CONSTRUCTION / SN BIANCHI 137 Route de Grasse Quartier les plaines 06740 CHATEAUNEUF		
2019/11	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure Lot 01.1 : Travaux complémentaires pour INSTALLATIONS – TERRASSEMENT – VRD	EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE ZA route de Grasse 04120 CASTELLANE	27/06/2019	33 044,10
2019/12	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure Lot 02.1 : Travaux complémentaires pour INSTALLATIONS – TERRASSEMENT – VRD	MB SORECO 6 Avenue du printemps 06000 NICE	27/06/2019	75 187,90
2019/13	Location de matériels son et lumières et assistance technique	NOVELTY AZUR 242 avenue Jean Mermoz 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	26/06/2019	7 087
2019/14	Fourniture de carburants en vrac livrés dans des citernes	SAS GIRARDIN 61 Route de la Marigarde 06130 GRASSE	23/07/2019	83 604
2019/15.1	Fourniture et livraison de vêtements de travail – 3 lots Lot n°01 : Fourniture et livraison de vêtements de travail pour les services de la petite enfance et du maintien à domicile	SAS L'ECHOPPE 28 rue BLANQUI CS 50034 33028 BORDEAUX CEDEX	24/07/2019	8 567,95
2019/15.2	Fourniture et livraison de vêtements de travail – 3 lots Lot n°2 : Fourniture et livraison de vêtements de travail	HABI PRO 13 avenue du Camp Long 06400 CANNES	24/07/2019	9 276,90
2019/15.3	Fourniture et livraison de vêtements de travail – 3 lots Lot n°03 : Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle	SOCIETE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE AZUREENNE (SEPIA) 12 Avenue du puits 06000 NICE	24/07/2019	45 758,80

2019/16.1	Acquisition de véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse avec reprise de véhicules – 2 lots Lot n° 01 : Fourniture de véhicules électriques 4 places avec une autonomie > ou = à 200 km avec reprise de véhicules	HOPCAR SCP CANNES Enseigne Peugeot 235 Route du Cannet 06250 MOUGINS	23/07/2019	243 316,67
2019/16.2	Acquisition de véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse avec reprise de véhicules – 2 lots Lot n° 02 : Fourniture de véhicules utilitaires électriques de type fourgonnette avec une autonomie > ou = à 150 km avec reprise de véhicules	Groupement conjoint RENAULT RETAIL GROUP CANNES GRASSE MOUGINS ANTIBES (mandataire) / DIAC LOCATION 219 avenue Francis Tonner 06150 CANNES	23/07/2019	42 564,80
2019/17	Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande)	Groupement solidaire des taxiteurs Grassois M. MURRIS (mandataire) 227 Route de Saint Mathieu 06130 GRASSE	09/07/2019	97 440,90
2019/18	Fourniture et pose de colonnes enterrées des fleurs de Grasse	ESE France SA 42 Rue Paul Sabatier 71 530 CRISSEY	19/07/2019	33 309,67
2019/19	Travaux de sol souple	SARL Société Nouvelle MS DECO 12 chemin de Saquier 06200 NICE	05/08/2019	<i>tranche ferme : 22 138</i> <i>tranche optionnelle 1 :</i> <i>4 873</i> <i>tranche optionnelle 2 :</i> <i>1 500</i>
2019/20	Travaux de confortement des fondations de la salle d'escrime située sur la commune de Grasse	SAS URETEK FRANCE 15 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS	12/08/2019	93 880,80
2019/21	Achat d'espaces publicitaires pour la promotion du territoire du Pays de Grasse	<b>PISONI PUBLICITÉ SAS</b> 2, chemin de Sartoux 06370 MOUANS SARTOUX <b>JC Decaux France</b>	23/08/2019	150 000

		17 Rue Soyer 92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex		
2019/22	Fourniture et livraison de repas en liaison froide	SODEXO Tour la Marseillaise 2 bis boulevard Euromed Quai d'Arenc - CS 60558 13 002 MARSEILLE	23/08/2019	250 000

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

### 3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2019_014	Déclaration préalable pour aménagement d'un local à déchets
DB2019_015	Déclaration préalable pour la piscine de Peymeinade
DB2019_016	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la Maison de Services Au Public (MSAP) du Haut-pays, à Saint-Auban pour l'année 2019
DB2019_017	Demande de subventions FNADT et FIO pour le fonctionnement de la Maison de Services Au Public (MSAP) des Aspres pour l'année 2019
DB2019_018	Marchés publics – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet- Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) – Lot 01 : Démolition / Gros œuvre / VRD - Avenant n°1 au marché n°2019 -07.1.
DB2019_019	Marchés publics – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) – Lot 03 : Cloisons / FP / Menuiseries bois / Peinture - Avenant n°1 au marché n°2019 -07.3
DB2019_020	Marchés publics – délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) – Lot 04 : Electricité - Avenant n°1 au marché n°2019 -07.
DB2019_021	Commande publique – Appel d'offres ouvert – Marchés publics ayant pour objet l'acquisition de véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse avec reprise de véhicules (2 lots) - Attribution des marchés.
DB2019_022	Commande publique – Appel d'offres ouvert de fourniture de carburants en vrac livrés dans des citernes - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande.
DB2019_023	Contrat Régional d'Équilibre territorial (CRET) - Plan de financement des dernières opérations
DB2019_024	Délégation de maîtrise d'ouvrage - Réhabilitation de l'école communale de la commune de Cabris - Demande aide financière à la Région

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

## DELIBERATIONS

---

La délibération n°163 a été présentée au début de séance en accord avec le conseil de communauté.

### **N°163 : Conseil de développement - Rapport d'activités 2018**

Après en avoir pris connaissance, le conseil de communauté :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2018 du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

### **N°130 : Attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC PISTE D'AZUR pour la mise aux normes de ses équipements**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC Piste d'Azur pour un montant de 6 000 € dans le cadre de la mise aux normes de ses équipements ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

### **N°131 : Versement des subventions aux opérateurs du territoire dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention pour les bénéficiaires suivants :
  - Association Fondation Apprentis d'Auteuil : 3 000 € ;
  - Association Alter-Égo : 4 000 € ;
  - Association Alter-Égoux : 2 000 € ;
  - Association Arpas : 6 000 € ;
  - Association Arpas : 2 000 € ;
  - Association Harjès : 19 500 € ;
  - Association Harjès : 11 000 € ;
  - Association Bayreuth Silence Miranda : 4 500 € ;
  - Association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour Educatif et Social : 5 000 € ;
  - Association Mission Locale du Pays de Grasse : 2 000 € ;
  - Association Montjoye : 1 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

**N°132 : Programmation 2019 du Contrat de ruralité du Pays de Grasse.  
Attribution d'une subvention à Harjès pour l'Espace Vie Sociale Itinérante**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à la majorité absolue (contre Jean-Marc DEGIOANNI) décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Harjès pour un montant de 20 000 € au titre de la mise en œuvre de la programmation 2019 du Contrat de ruralité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019, au chapitre 65, article 6574.

**N°133 : Compétence eau et assainissement – Création des budgets annexes**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER ET AUTORISER** la création au 1er janvier 2020 de deux budgets annexes, sans personnalité morale ni autonomie financière, au budget principal selon les règles de la comptabilité publique et conformément à l'instruction comptable M49 pour suivre les activités sous gestion déléguée à savoir :
  - un budget annexe « eau » assujetti à TVA,
  - un budget annexe « assainissement collectif et non collectif des eaux usées » assujetti à TVA,
- **DE DIRE** que les dépenses et les recettes relatives aux services eau, assainissement collectif et non collectif des eaux usées seront inscrites au Budget 2020 sur chacun des budgets annexes concernés ;
- **DE DIRE** que les dépenses et les recettes relatives au service « gestion des eaux pluviales urbaines » seront inscrites au Budget principal 2020 selon l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

**N°134 : Levée de prescription d'un titre de recette pour le paiement de la participation 2008 collective à la commune de Tanneron**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE LEVER** la prescription du titre de recettes n°147 du 29 novembre 2008 émis par la commune de Tanneron à l'attention de la Communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal – Pôle Azur Provence pour un montant de 4 180€.
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au Budget 2019 chapitre 011.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.



### **N°135 : Budget principal 2019 - Décision modificative n°1**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Jean-Paul CAMERANO, Magali CONESA, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Brigitte VIDAL) décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de 2019 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ci-jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ci-joint en annexe ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°1 à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

### **N°136 : Protocole avec la Direction départementale des finances publiques en matière de fiscalité directe locale**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la démarche de fiabilisation des bases fiscales de la CAPG et de ses communes membres intéressées ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer le protocole ci-joint annexé entre la Direction départementale des finances publiques et la CAPG en matière de fiabilisation des bases fiscales;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

### **N°137 : Modification des attributions de compensation**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées tel que ci-joint annexé ;
- **D'APPROUVER** la régularisation des attributions de compensation de l'exercice 2019 selon le tableau ci-dessous :

Communes	Régularisation exercices 2010	
	Région Touraine	évaluation Sage et Natura 2000
Amirat		
Andon		96 €
Auribeau sur Siagne		871 €
Briançonnet		
Cabris		165 €
Caille		96 €
Collongues		
Escragnolles		306 €
Gars		
Grasse	3 475 €	5 710 €
La Roquette		528 €
Le Mas		
Le Tignet		945 €
Les Mujouls		
Mouans Sartoux		1 216 €
Pégomas		726 €
Peymeinade		2 301 €
Saint Auban		
Saint Cezaire	11 653 €	1 177 €
Saint Vallier	10 538 €	1 134 €
Séranon		96 €
Spéracèdes		145 €
Valderoure		
	<b>18 716 €</b>	<b>15 512 €</b>

- **D'APPROUVER** la modification de la répartition des attributions de compensation positives et négatives pour les exercices 2020 et suivants selon le tableau ci-dessous :

Communes	AC année 2019		Région Touraine	évaluation Sage et Natura 2000	AC années 2020 et suivantes	
Amirat	4 066 €	- €			4 066 €	
Andon	95 335 €	- €		96 €	95 239 €	
Auribeau sur Siagne	- €	20 641 €		871 €		21 512 €
Briançonnet	23 807 €	- €			23 807 €	
Cabris	69 624 €	- €		165 €	69 459 €	
Caille	61 926 €	- €		96 €	61 830 €	
Collongues	5 368 €	- €			5 368 €	
Escragnolles	40 233 €	- €		306 €	39 927 €	
Gars	6 358 €	- €			6 358 €	
Grasse	15 172 859 €	- €	3 475 €	5 710 €	15 163 674 €	
La Roquette	899 424 €	- €		528 €	898 896 €	
Le Mas	19 681 €	- €			19 681 €	
Le Tignet	61 575 €	- €		945 €	60 630 €	
Les Mujouls	3 606 €	- €			3 606 €	
Mouans Sartoux	2 690 681 €	- €		1 216 €	2 689 465 €	
Pégomas	774 676 €	- €		726 €	773 950 €	
Peymeinade	673 632 €	- €		2 301 €	671 331 €	
Saint Auban	40 858 €	- €			40 858 €	
Saint Cezaire	196 933 €	- €	11 653 €	1 177 €	207 409 €	
Saint Vallier	110 078 €	- €	10 538 €	1 134 €	119 482 €	
Séranon	71 414 €	- €		96 €	71 318 €	
Spéracèdes	64 130 €	- €		145 €	63 985 €	
Valderoure	61 924 €	- €			61 924 €	
	<b>21 148 188 €</b>	<b>- 20 641 €</b>	<b>18 716 €</b>	<b>- 15 512 €</b>	<b>21 152 263 €</b>	<b>- 21 512 €</b>

- **DE NOTIFIER** cette décision à Madame et Messieurs les Maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et banlieue.

### **N°138 : Mise en œuvre du compte personnel de formation**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la prise en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation d'un agent suivie au titre du compte personnel de formation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et selon les plafonds définis à l'article 1 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 011, « formations » des budgets 2020 et suivants.

### **N°139 : Tableau des effectifs n°26 - Création, suppression et mise à jour d'emplois**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 23 postes suivants à temps complet :
  - 12 adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
  - 1 agent de maîtrise,
  - 1 attaché principal,
  - 1 ETAPS principal de 2ème classe,
  - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe,
  - 2 adjoints d'animation principaux de 2ème classe,
  - 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe,
  - 3 techniciens principaux de 1ère classe,
  - 1 attaché (SILLAGES).
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** après avis du comité technique les 20 postes suivants :
  - 12 adjoints administratifs,
  - 1 adjoint technique principal de 2ème classe,
  - 1 attaché,
  - 1 ETAPS,
  - 1 adjoint d'animation,
  - 3 techniciens principaux de 2ème classe,
  - 1 rédacteur principal de 1ère classe (SILLAGES).conformément à l'avis favorable du comité technique du 3 octobre 2019 ;
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°26.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

#### **N°140 : Fonds de concours pour la réfection du chemin du relais de Caille**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACCORDER** le versement d'un fonds de concours de 7 100 € à la Commune de Caille pour la réfection de la piste du relais ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution jointe en annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2019, en section 204 1412.

#### **N°141 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Réhabilitation de l'école communale de la commune de Cabris**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

#### **N°142 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Rénovation de la salle polyvalente de la commune du Tignet**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

#### **N°143 : Assistance à la maîtrise d'ouvrage – Réfection escalier et voirie – Commune de St Auban**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération de réfection d'escaliers du village et de travaux de voirie communale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**N°144 : Délégation de maîtrise d'ouvrage : mise en place de la vidéo protection  
Communes de Cabris – Le Tignet – Peymeinade – Saint-Cézaire-sur-Siagne –  
Saint-Vallier-de-Thiery – Spéracèdes**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les plans de financement définitif présenté ci-dessous ;

Communes	<b>CABRIS 4581001</b>	<b>LE TIGNET 4581017</b>	<b>PEYMEINADE 4581018</b>	<b>ST CEZAIRE 4581019</b>	<b>ST VALLIER 45810209</b>	<b>SPERACEDES 4581021</b>
<b>Dépenses</b>						
Montant HT	33 917,61 €	39 580,33 €	52 165,40 €	43 535,78 €	58 501,90 €	56 822,42 €
Montant TTC	40 701,13 €	47 496,40 €	62 598,48 €	52 242,94 €	70 202,28 €	68 186,90 €
<b>Recettes</b>						
DETR (40%)	13 567,05 €	15 832,00 €	20 866,16 €	17 414,31 €	23 400,76 €	22 728,97 €
CR (0%)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CD 06	5 946,00 €	7 793,00 €	10 295,00 €	7 845,00 €	11 167,00 €	10 807,00 €
Part communale*	21 188,08 €	23 871,40 €	31 437,32 €	26 983,63 €	35 634,52 €	34 650,93 €
<b>Total</b>	<b>40 701,13 €</b>	<b>47 496,40 €</b>	<b>62 598,48 €</b>	<b>52 242,94 €</b>	<b>70 202,28 €</b>	<b>68 186,90 €</b>

- **DE CLÔTURER** ces opérations, en procédant au remboursement des sommes de 3 375 €, 4 561.16 €, 259.31 €, 3 317.76 et 3 035.97 € respectivement aux communes du Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery et Spéracèdes.

**N°145 : Délégation de maîtrise d'ouvrage – travaux de voirie réseaux divers –  
commune des Mujouls- Clôture d'opération**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus exposés pour un montant de 69 255,00 € HT, soit 83 106,00 € TTC ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire par une décision modificative au BP 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

#### **N°146 : Délégation de maîtrise d'ouvrage - Réfection du gîte pastoral d'ADOM commune des Mujouls**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux pour un montant de 69 255,00 € HT, soit 83 106,00 € TTC ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement ;
- **DE PREVOIR** l'inscription budgétaire par une décision modificative au BP 2019 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

#### **N°147 : Signature d'une convention de partenariat afin de mettre en œuvre les actions communes du PCET Ouest 06**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de partenariat inter collectivités pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06 ;
- **DE DESIGNER** Marc COMBE comme délégué titulaire, Annie DUVAL comme délégué suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des actes inhérents son exécution.

#### **N°148 : Fourniture de gaz et d'électricité – modification et précisions des modalités de passation des marchés subséquents du groupement de commande**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER et SOUTENIR** ce projet collectif de mutualiser les besoins suite à l'ouverture des marchés de gaz et d'électricité dans le cadre d'une convention constitutive de groupement de commande ;
- **DE PRENDRE** acte que le projet est cofinancé par la Ville de Grasse, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le CCAS de la Ville de Grasse et les communes d'Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas, Peymeinade, Saint-Vallier-de-Thiery et Saint-Cézaire-sur-Siagne, la Régie des Parkings Grassois, et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon, chacun prenant à sa charge ses propres besoins ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande modifiée, ainsi que tous les documents relatifs à ce partenariat.

**N°149 : Plan Climat Energie Territorial (PCET) – Avenant n°1 à la Convention de mandat de gestion de recettes pour l'encaissement des recettes du réseau de bornes de recharge WiiiZ entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société SODETREL/IZIVIA**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de mandat de gestion de recettes désignant SODETREL/IZIVIA comme mandataire pour l'encaissement des potentielles subventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à son application.

**N°150 : Exemption des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) pour la période 2021-2022 des communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiery**

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PROPOSER** à la procédure d'exemption du dispositif SRU les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiery, pour la période 2021-2022 ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Monsieur Le Préfet de Département des Alpes-Maritimes ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°151 : Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 10 logements financés en PLUS et PLAI Résidence « Secret Park » 71 boulevard Emmanuel Rouquier à Grasse (06130) Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à VILOGIA Contrat de prêts n°93827**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°076 du conseil de communauté en date du 17/05/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 93827.
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°152 : Opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux dont 8 logements financés en PLS Résidence « Secret Park » 71 boulevard Emmanuel Rouquier à Grasse (06130) Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à VILOGIA Contrat de prêts n°93828**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°075 du conseil de communauté en date du 17/05/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 93828.
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM VILOGIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°153 : Opération d'acquisition en VEFA de 103 logements financés en PLUS et PLAI Résidence Séniors « Porte Neuve » à Grasse (06130) Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à HABITAT 06 Contrat de prêts n°94168**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°078 du conseil de communauté en date du 17/05/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 94168 ;
- **D'APPROUVER** la mise en place de la garantie d'emprunt à 100%, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts n°94168, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêts signé entre la CDC et la SEML HABITAT06;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SEML HABITAT06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention;



- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°154 : Opération d'acquisition en VEFA de 16 logements financés en PLUS et PLAI Résidence « Les Capucins » à Grasse (06130) Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à ERILIA Contrat de prêts n°95891**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°077 du conseil de communauté en date du 17/05/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 95891.
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM ERILIA ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SAHLM ERILIA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°155 : Opération d'acquisition en VEFA de 14 logements financés en PLUS et PLAI Résidence « MOULIN DE SAULT » 366 route de Cannes à Auribeau sur Siagne (06810) Garantie d'emprunt CDC accordée à l'OPH CANNES ET RIVE DROITE DU VAR/ CANNES PAYS DE LÉRINS Contrat de prêt n°94434**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°080 du conseil de communauté en date du 17/05/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 94434 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°156 : Opération d'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs sociaux (14 PLUS et 7 PLAI) - 38 chemin de l'Orme à Grasse -Garantie d'emprunt CDC accordée à l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var - Contrat de prêt n°92566**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°051 du conseil de communauté en date du 29/03/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 92566
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'OPH Cannes Pays de Lérins / Cannes et Rive Droite du Var ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°157 : Opération de construction neuve de 34 logements dont 25 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI - Résidence "Le Flaquier" au Tignet (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à IMMOBILIERE MEDITERRANÉE - Contrat de Prêt N° 97152**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°109 du conseil de communauté en date du 28/06/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 97152.
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE (3F SUD) ;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE (3F SUD) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°158 : Opération de construction neuve de 56 logements locatifs sociaux financés en PLUS, PLAI et PLS - 5/7 Chemin du Suye à Peymeinade (06 530) - Garantie d'emprunts CDC accordée à IMMOBILIERE MEDITERRANÉE - Contrat de prêt n°93804**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE RAPPORTER** la délibération n°111 du conseil de communauté en date du 28/06/2019 ;
- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 93804 ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunt, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE;
- **D'ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SA d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**N°158 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires occupants et un propriétaire bailleur**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur à plusieurs propriétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation, aux propriétaires ci-avant mentionnés ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

#### **N°160 : Acquisition du terrain d'assiette foncière du hangar à bois à Séranon**

Monsieur BOMPAR et Madame OLIVIER ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention : Nokia ADDAD, Magali CONESA, Philippe Emmanuel De FONTMICHEL, Paul EUZIERE) décide :

- **D'ACQUERIR** par acte notarié, pour un montant de 120 000 € hors frais d'acte, le terrain d'assiette de la plateforme bois correspondant à la division de la parcelle A 658, d'une superficie de 5 412 m<sup>2</sup>,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de ce bien.

#### **N°161 : Régularisation de l'acquisition à la commune d'Andon d'un hôtel restaurant en 1992**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Maître Christelle DAPRELA, Notaire à Grasse à procéder à la rédaction d'un avenant aux fins de régulariser et rectifier l'acte administratif signé le 7 octobre 1992 entre la Commune d'Andon et la CAPG, venant désormais aux droits du SIVOM des 13 communes de Saint-Auban ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette régularisation et des frais de réalisation ;
- **DONNER** mandat à Maître Christelle DAPRELA de procéder aux formalités de publicité foncière.

#### **N°162 : Adhésion à l'association des communes pastorales de la Région PACA**

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide:

- **D'APPROUVER** les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ;
- **D'ADHERER** pour la communauté à cette association pour l'exercice 2019 et suivant ;
- **DE DESIGNER** Henri CHIRIS en tant que délégué titulaire et Marino CASSEZ en tant que délégué suppléant.

**La séance est levée à 16h.**

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

**Fait à Grasse, le 9 octobre 2019**

**Le Président**

*Ju.*

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes



